FICHE DE SYNTHESE - PESTICIDES 2023 – EXUTOIRE DU KERGAOULEDAN

Cette fiche est extraite du rapport de suivi des pesticides de 2023. Le protocole détaillé ainsi qu'une interprétation approfondie des résultats y est disponible

Code Station : 04339005 | Source et traitement des données : EPAB, fév. 2024

Superficie du bassin versant : 14,95 km² | contact : qualite.eau@epab.fr / 02 29 40 41 27

Nombre de prélèvements : 4 Fraction : eau brute Nombre de substances analysées : 489

Durant le dernier trimestre 2023, 10 molécules phytosanitaires sont retrouvées à l'exutoire du Kergaoulédan. 2 sont des substances actives autorisées à usage herbicide total ou sélectif. Ces molécules mères ne sont détectées que ponctuellement, en fin d'été. 1 substance active non autorisée depuis 2017 est également retrouvée sur l'une des campagnes de septembre : le fipronil. L'utilisation de cet insecticide est autorisée pour des usages non agricoles. Il est donc difficile d'identifier la source de cette contamination. Les métabolites quant à eux sont retrouvés toute l'année. Ils sont issus de substances actives elles aussi à visée herbicide. L'utilisation de l'alachlore et de l'acétochlore n'est plus autorisée depuis plus 10 ans. La présence de leurs métabolites, retrouvés à concentration quasi-constante sur les quatre échantillons, est le témoin de la persistance de ces substances dans les sols.

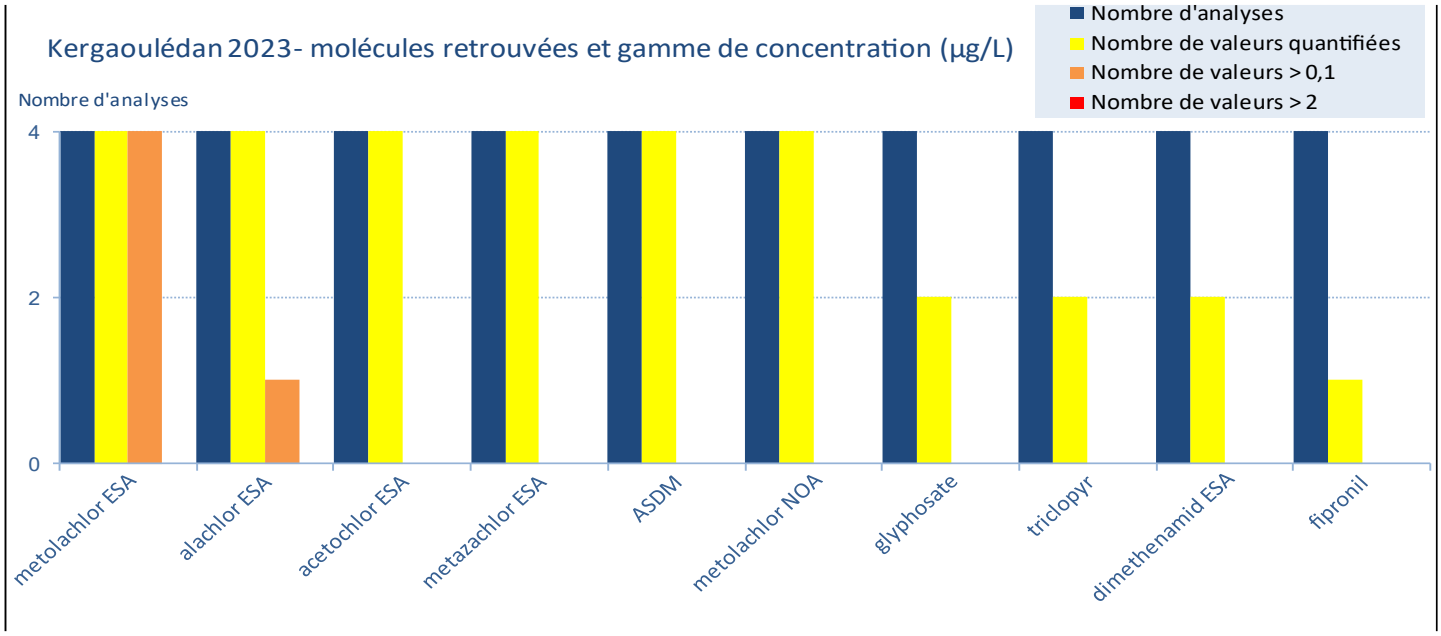
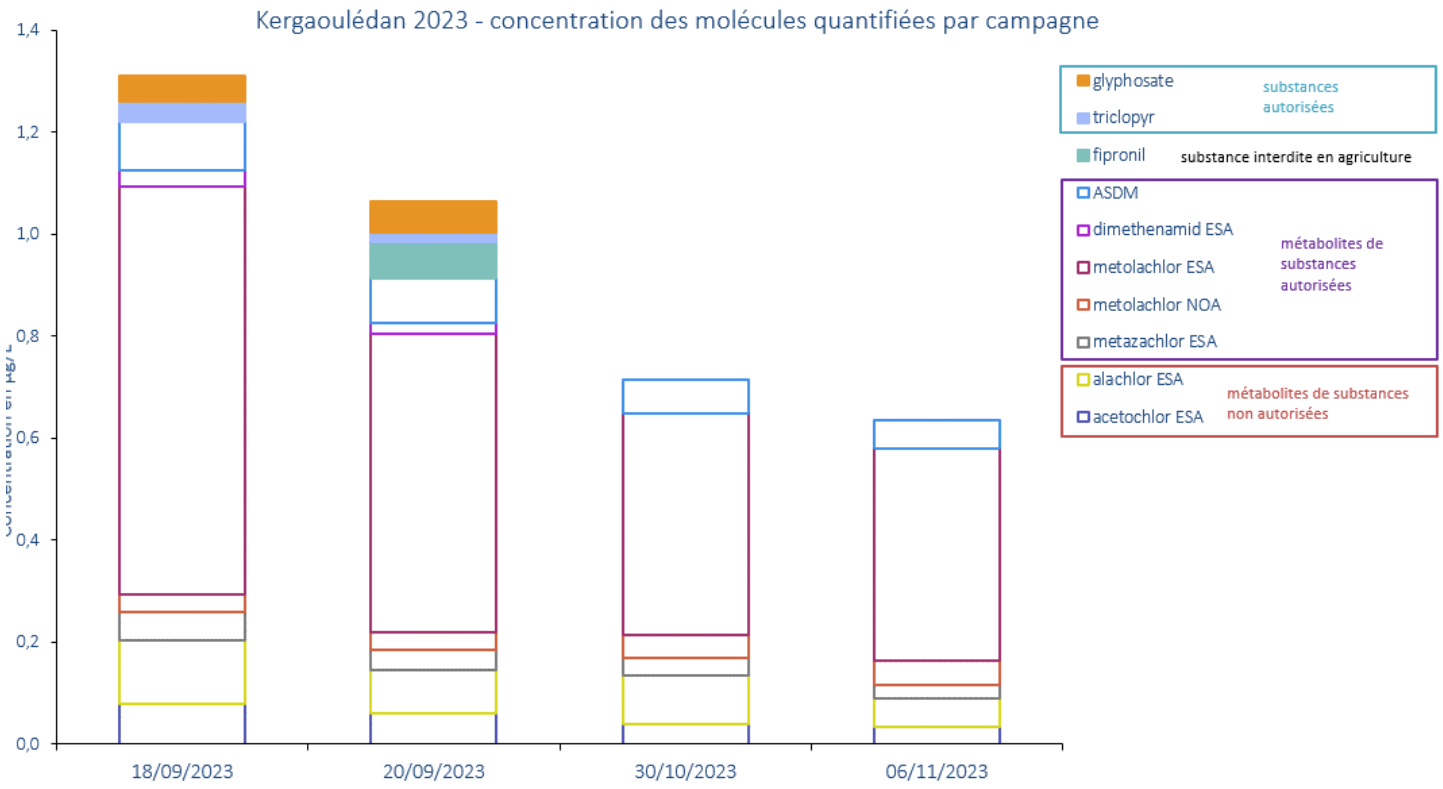
Aucune des campagnes ne montre de dépassement de la norme « eau potable », que ce soit sur les molécules seules (0,1 µg/L) ou sur la somme des molécules (0,5 µg/L). Les métabolites jugés « non pertinents » par l'ANSES ne sont pas pris en compte